

## Avant-propos

**E**n mai 2012, la Tunisie est devenue le 44<sup>e</sup> pays à adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Cette adhésion témoigne de la volonté de ce pays de renforcer la libéralisation des investissements, d'accroître son intégration dans l'économie mondiale et de promouvoir la conduite responsable des entreprises.

En adhérant à la Déclaration sur l'investissement, la Tunisie s'engage à accorder le traitement national aux investisseurs étrangers et à favoriser le comportement responsable des entreprises. En retour, les autres adhérents à la Déclaration garantissent aux investisseurs tunisiens à l'étranger un traitement équitable et encouragent leurs multinationales implantées en Tunisie à contribuer au progrès économique, social et environnemental. Selon les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, partie intégrante de la Déclaration, la Tunisie établira un Point de contact national chargé de promouvoir les Principes et les pratiques afférentes, d'encourager un dialogue au niveau national et d'avoir un rôle de médiation. En tant que pays adhérent, la Tunisie participera aux travaux du Comité de l'investissement de l'OCDE.

La présente publication s'appuie sur le rapport qui a permis l'examen par le Comité de l'investissement de l'OCDE de la demande d'adhésion de la Tunisie à la Déclaration de l'OCDE. Cet examen s'est déroulé en mars 2012 au siège de l'OCDE en présence de la délégation tunisienne, conduite par M. Riadh Bettaïeb, ministre de l'Investissement et de la Coopération internationale. Il est à noter que l'analyse présentée dans ce rapport s'appuie sur le cadre juridique en vigueur à la date de publication, tout en mentionnant, dans la mesure du possible, les intentions de réformes annoncées par les nouvelles autorités, notamment la révision du Code d'incitations aux investissements.

L'étude a été préparée par Marie-Estelle Rey et Cristina Tébar Less de la Division de l'investissement et Saïd Kechida du Secrétariat des relations mondiales, sous la supervision de Pierre Poret de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), en étroite coopération avec les autorités tunisiennes. Elle a bénéficié de discussions au sein du Comité de l'investissement et de contributions d'autres membres du Secrétariat de l'OCDE.



Extrait de :  
**OECD Investment Policy Reviews: Tunisia 2012**

**Accéder à cette publication :**

<https://doi.org/10.1787/9789264179172-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2012), « Avant-propos », dans *OECD Investment Policy Reviews: Tunisia 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264179431-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).